



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 10 juillet 2025

Membres en exercice : 8

Date de Publicité : 10 juillet 2025

D/2025-021

Aujourd'hui, jeudi 10 juillet 2025, à 10 heures 36, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames DELUC et JAMET et Messieurs BELPERRON, FEYTOUT et GIRARD

Était en visioconférence :

A titre de titulaire :

Madame FAHMY

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, BOUVIER, DELNESTE, DEMANGE, EL KHADIR, JUSTOME, KUHN, LE BOULANGER et SCHMITT et Monsieur ARFEUILLE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D/2025-021

CHOIX DES SOCIETES CHARGEES DE LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES

DECISION - AUTORISATION

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical:

Dans le cadre de l'activité du SIVU, une procédure d'appel d'offre a été lancée pour la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration collective

La commission d'appel d'offre, réunie le 10 juillet 2025, a proposé de retenir la société suivante :

- Lot n° 25.B14 Viande de boeuf crue réfrigérée et surgelée issue de l'AB
Société : **SCA LE PRE VERT**
Montant maximum de l'accord-cadre : 3 000 000 € H.T (durée de 4 ans)
- Lot n° 25.B08 Viande de veau crue surgelée issue de l'AB issue de l'AB
Société : **SCA LE PRE VERT**
Montant maximum de l'accord-cadre : 2 500 000 € H.T (durée de 4 ans)
- Lot n° 25.B12 Viande de poulet crue réfrigérée et surgelée issue de l'AB
Société : **FERMIERS DU PERIGORD**
Montant maximum de l'accord-cadre : 3 500 000 € H.T (durée de 4 ans)
le lot 25.B12 fait suite à une consultation déclarée infructueuse (décision du 17/04/2025).

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 10 juillet 2025,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

- Lot n° 25.B14 Viande de boeuf crue réfrigérée et surgelée issue de l'AB
Société : **SCA LE PRE VERT**
Montant maximum de l'accord-cadre : 3 000 000 € H.T (durée de 4 ans)

- Lot n° 25.B08 Viande de veau crue surgelée issue de l'AB issue de l'AB
Société : **SCA LE PRE VERT**
Montant maximum de l'accord-cadre : 2 500 000 € H.T (durée de 4 ans)
- Lot n° 25.B12 Viande de poulet crue réfrigérée et surgelée issue de l'AB
Société : **FERMIERS DU PERIGORD**
Montant maximum de l'accord-cadre : 3 500 000 € H.T (durée de 4 ans)

Article 2 :

Autorise son Vice-président, M Serge BELPERRON, à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : 4

Voix contre : 1

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 10/07/2025

Le Vice-Président

Serge BELPERRON

